




## Vous êtes actuellement étudiant en L1 SPS - PACES **COMMENT S'INSCRIRE POUR LA RENTRÉE 2021/2022?**


 Avant toute démarche, informez-vous ici :

<https://sciencesvie.unistra.fr/vie-etudiante/admission>

Des possibilités vous sont proposées à la Faculté des sciences de la vie !

**Vous êtes actuellement inscrit en L1SPS parcours sciences de la vie, vous avez validé votre année et vous souhaitez retenter un accès en MMOPK l'an prochain :**

- Vous rejoindrez notre L2 parcours santé à la rentrée
- Il vous suffit de vous inscrire intégralement en ligne à partir du **13/07/21**

 Votre inscription se fait intégralement en ligne : <http://wo.u-strasbg.fr/apogee/IAREINS.html>

**Vous êtes actuellement inscrit en L1SPS parcours sciences de la vie, vous avez validé votre année et vous ne souhaitez pas retenter un accès en MMOPK l'an prochain :**

- Vous rejoindrez l'un de nos parcours de L2 à la rentrée parmi : BCPO, BMC, CB, SVT, PPE
- Vous devez vous adresser à l'équipe de scolarité dès maintenant

<http://assistance-etudiant.unistra.fr>

- Vous indiquez dans votre message le parcours que vous souhaitez rejoindre
- Un gestionnaire de scolarité traitera votre demande pour vous permettre ensuite de vous inscrire en ligne
- Inscription intégralement en ligne possible à partir du **13/07/21**

 Votre inscription se fait intégralement en ligne : <http://wo.u-strasbg.fr/apogee/IAREINS.html>

**Vous êtes actuellement inscrit en PACES, vous avez reçu un avis favorable de la commission pédagogique de la Faculté des sciences de la vie pour rejoindre l'un de nos parcours de L2 parmi BCPO, BMC, CB, SVT, PPE :**

- Vous serez autorisé à vous inscrire dans le parcours que vous nous avez indiqué dans votre dossier de candidature
- Inscription intégralement en ligne possible à partir du **08/07/2021**

 Votre inscription se fait intégralement en ligne : <http://wo.u-strasbg.fr/apogee/IAREINS.html>

### Procédure :

**Avant votre inscription administrative vous devez obligatoirement vous acquitter de la CVEC** (contribution vie étudiante et campus - <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>) **d'un montant de 92 euros.**

Création de votre compte pour le paiement de la CVEC :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/enregistrement>

Après règlement de la CVEC, téléchargez l'attestation sur laquelle se trouve le code qui vous permet de procéder à l'**inscription administrative.**

**L'inscription administrative est validée après règlement et dépôt des pièces justificatives en ligne.**



### Comment déposer vos pièces justificatives ?

1. Activez votre ENT :

<http://wo.u-strasbg.fr/apogee/PJWEB.html>

2. Déposez vos pièces justificatives via votre ENT (onglet : mon dossier/dépôts des pièces).

Cette procédure est obligatoire pour tous.

#### Les formats acceptés sont :

- PDF, JPEG, JPG, PNG pour les documents
- JPEG, JPG, PNG pour la photo (le PDF n'est pas autorisé).

La photo respectera les normes réglementaires d'une photo d'identité (45 mm de haut / 35 mm de large).

Vérifier la lisibilité des documents après numérisation.

Les pièces illisibles ne seront pas acceptées.

**Les pièces justificatives envoyées par courrier ou déposées en main propre ne pourront pas être traitées.**



### Comment payer vos droits d'inscription ?

#### En ligne par CB

avec la possibilité de payer en trois fois sans frais.



#### Rappel :

**L'inscription administrative est validée après règlement et dépôt des pièces justificatives en ligne.**

## Faculté des sciences de la vie

Institut de Botanique

28 rue Goethe - 67000 STRASBOURG

<https://sciencesvie.unistra.fr/> - <http://assistance-etudiant.unistra.fr>